

**Audition en vue de la mise en œuvre d'un concept avec trois modèles d'implémentation pour l'expérience du monde du travail (EMT) dans le domaine d'études de la santé des hautes écoles spécialisées (HES) : rapport sur les résultats**

---

**1. Contexte**

Le 28 février 2025, le Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) a mandaté le secrétariat CSHE de conduire une **audition** en vue de la **mise en œuvre d'un concept avec les modèles « Deutschschweizer Modell », « SUPSI », « HES-SO » pour l'expérience du monde du travail (EMT) dans le domaine de la santé des HES, accompagnée d'un monitorage et d'une évaluation externe** (mandat CSHE 28 février 2025 (doc 229A-24); voir annexes doc.300-24, doc. 301-24, doc. 302-24, doc. 303-24, doc. 112-22).

L'audition a été menée du 20 mars au 16 juin 2025 auprès de **33 organisations** issues des domaines de la formation (professionnelle, supérieure, hautes écoles), de la santé et de la politique. Elles ont été invitées à se prononcer sur les deux questions suivantes :

- 1. Soutenez-vous la proposition du Conseil des hautes écoles concernant le concept comprenant trois modèles d'expérience du monde du travail (EMT) et sa mise en œuvre ?**
- 2. Voyez-vous dans la proposition du Conseil des hautes écoles d'autres éléments qui devraient être pris en compte ?**

**2 Résumé des résultats de l'audition**

18 organisations ont répondu à l'audition. Ne se sont pas prononcées : Spitex, Fédération suisse des sages-femmes, Fédération suisse d'ostéopathie (FSO), ainsi que la CDIP, la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), Travail Suisse et l'Union syndicale suisse (USS). Une des réponses (FMH) n'a pu être attribuée ni comme soutien ni comme refus aux questions posées. Le tableau annexé présente une vue d'ensemble des résultats (doc. 193-25) ; les prises de position individuelles peuvent être consultées dans le fichier également annexé (doc. 243/25).

La mise en œuvre du concept avec les trois modèles « Deutschschweizer Modell », « SUPSI », « HES-SO » est soutenue par 13 organisations relevant des hautes écoles (dont swissuniversities, Conférence spécialisée Santé des hautes écoles spécialisées suisses [CSS]), du domaine de la santé (dont OdASanté, H+ Les Hôpitaux de Suisse, Association suisse des infirmières et infirmiers [ASI], Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé [FSAS]) ainsi que par la présidence de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Les oppositions à la mise en œuvre du concept avec les modèles émanent au total de 4 organisations relevant du monde du travail, en partie du domaine de la santé et de l'économie, ainsi que de la formation. Elles ne soutiennent pas la proposition ou du moins font part de leurs réserves dans l'hypothèse d'une mise en œuvre basée sur les valeurs de référence<sup>1</sup> (Union patronale suisse [UPS], Union Suisse des Arts et Métiers [USAM], la Conférence suisse des écoles supérieures, ainsi que l'Association suisse des centres de formation santé [ASCFS]). Si cette dernière devait se concrétiser, elles insistent sur la nécessité de conduire un monitorage doublé d'une analyse d'impact.

---

<sup>1</sup> Valeurs de référence pour l'admission aux études dans les filières Bachelor de la santé des hautes écoles spécialisées, 29.04.2022, doc. 112-22

### **3 Remarques sur les questions posées**

#### **Question 1 :**

**swissuniversities, la CSS, la CDS, OdASanté** entre autres saluent une mise en œuvre des modèles pour l'EMT orientée sur les spécificités régionales et les besoins des institutions sanitaires. Pour la **CDS**, les trois modèles d'EMT proposés remplissent les critères matériels fixés dans le concept (cf. Concept chiffre V, p. 4, doc. 300-24) et présentent un bon compromis entre les exigences de la systématique de formation (pas de discrimination des candidats avec certificats d'accès spécifiques) et les besoins particuliers du domaine de la santé quant à la qualité de la formation, la faisabilité dans les entreprises de formation et pour assurer la relève. Un point que partage également **OdASanté**, qui retient que l'exigence d'une EMT d'une année demeure pour les candidats sans certificats d'accès spécifiques et elle considère le concept comme un bon compromis. Les représentants de Suisse alémanique auprès de **H+ Les Hôpitaux de Suisse** revendentiquent la possibilité d'accomplir l'EMT durant les études dans la filière de la santé choisie. **L'ASI** apprécie que le concept à la base vise une harmonisation des pratiques tout en demeurant flexible sur les aspects de l'EMT qui ont fait leurs preuves. Elle constate également que la question de la sécurité des patients a été prise en compte de même que celle des ressources pour encadrer les étudiants accomplissant l'EMT. Pour **Physioswiss**, la séparation entre les stages ordinaires obligatoires pour tous et les modules relevant de l'EMT est assurée de manière satisfaisante. Cette séparation est validée également par **l'Association suisse d'Ergothérapie (ASE)** et par **l'Association suisse des diététiciens et diététiciennes (ASDD)**. Cette dernière salue aussi l'exigence d'une expérience pratique minimale de deux mois avant les études pour les candidats sans certificats d'accès spécifiques telle qu'elle est prévue dans le « Deutschschweizer Modell » et dans le modèle « SUPSI ». Pour la **Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)** entre autres, l'accès aux filières Bachelor de la santé doit rester ouvert pour les personnes sans certificats d'accès spécifiques et la proposition du Conseil des hautes écoles est considérée comme y contribuant. Enfin, les organisations auditionnées qui soutiennent la proposition saluent l'échéance de 2030 pour l'implémentation des modèles dans les filières HES et les institutions de la santé. Comme certaines des autres organisations auditionnées elles saluent la mise en place d'un monitorage.

L'**Union patronale suisse (UPS)** et l'**Union suisse des Arts et Métiers (USAM)** font part de leur grande réserve sur les propositions soumises, tandis que la **Conférence suisse des écoles supérieures (Conférence ES)** et l'**Association suisse des centres de formation santé (ASCFS)** refusent la proposition du Conseil des hautes écoles. Dans sa position, l'**UPS** se rallie à la réponse de **H+ Les Hôpitaux de Suisse** pour les aspects tenant à la branche. Sur la systématique de formation, l'**UPS** estime que les contenus des HES devraient également à l'avenir s'inscrire dans le prolongement des formations professionnelles correspondantes et qu'il faudrait assurer le plus tôt possible l'acquisition durant une année des connaissances du champ professionnel chez les candidats sans certificats d'accès spécifiques. Pour cette raison, l'**UPS** priorise le modèle « HES-SO » tout en questionnant l'adéquation de modules « scolaires » ou de simulation pour acquérir une expérience professionnelle. Dans le modèle « SUPSI » également, les 10 mois d'EMT devraient débuter le plus rapidement possible pour apporter une évolution progressive selon l'**UPS**, qui salue le monitorage envisagé. Le monitorage est aussi soutenu par l'**USAM** pour qui la mise en œuvre des modèles ne doit affaiblir ni la formation professionnelle ni la maturité professionnelle. A son avis, pour les candidats sans certificats d'accès spécifiques, la meilleure préparation aux études presuppose une EMT avant le début de celles-ci. Pour la **Conférence ES**, le concept avec les trois modèles fait courir le risque d'une extension à d'autres domaines de l'assouplissement des conditions d'admission. On aurait également des conditions d'EMT différentes d'une région à l'autre du pays. La **Conférence ES** affirme également que la pénurie momentanée de main-d'œuvre qualifiée dans la santé ne justifie pas de déroger aux principes d'admission qui ont fait leurs preuves. A ses yeux, seul le modèle « HES-SO » peut entrer en ligne de compte. L'**ASCFS** estime que la solution spéciale pour le domaine de la santé affaiblit inutilement une systématique de formation exemplaire et dont les trois modèles au choix des HES en signent la remise en question. Pour l'**ASCFS**, seul le modèle « HES-SO » entre en ligne de compte.

## **Sur la question 2** (les organisations citées le sont à titre d'exemples) :

Pour certaines organisations auditionnées, il convient de clarifier la question du dédommagement adéquat des étudiants qui effectuent l'EMT durant ou en parallèle des études, mais aussi des étudiants qui accomplissent une EMT complète avant les études selon le modèle « HES-SO » (**ASI, FSAS, ASE, ASDD**). Plus généralement, les conditions matérielles et contractuelles (vacances, assurance-accident, etc.) des étudiants devraient être clarifiées (**ASI**). L'EMT placée en parallèle des études en plus des stages ordinaires obligatoires (modèles « Deutschschweizer » et « SUPSI ») pose la question d'une surcharge des étudiants (**ASE**). Une clarification des rôles pour les étudiants entre stages ordinaires obligatoires et la pratique dans le cadre de l'EMT est également souhaitée (**ASE, FSAS**). Avec une EMT organisée vers la fin des études, certaines organisations redoutent l'utilisation des étudiants comme une main-d'œuvre à bon marché (**ASDD, Physioswiss**). **OdASanté** signale aussi la nécessité de veiller à ce que les étudiants qui accomplissent une EMT en plus des stages ordinaires obligatoires ne soient pas privilégiés à l'entrée sur le marché du travail par rapport aux étudiants avec certificats d'accès spécifiques qui accomplissent uniquement les stages pratiques ordinaires. Elle souhaite que soit examinée la question d'un dédommagement financier adéquat lors de l'EMT durant les études pour attirer davantage la relève. Elle plaide aussi en faveur d'un concept de formation et d'encadrement pour les modules d'EMT *avant le début des études*. L'encadrement des étudiants durant l'EMT chargerait considérablement les ressources dans les institutions de santé et des mesures d'encouragement cantonales seront nécessaires (**Artiset**).

On note également un besoin de clarification sur les certificats d'accès considérés comme spécifiques au domaine ainsi que sur les périodes occupées par l'EMT sur le calendrier des études. On retiendra aussi que les organisations auditionnées appellent de leurs vœux une collaboration étroite entre les institutions de formation et le domaine de la santé, ainsi qu'une communication transparente sur les conditions de l'EMT envers toutes les parties prenantes. Le monitorage et l'évaluation envisagés sont largement soutenus dès lors qu'ils permettront d'identifier et de corriger les effets indésirables.

Pour l'**UPS**, il importe que le monitorage suive les parcours des différents profils d'étudiants avec des mesures de correction à la clé si nécessaire : les profils issus de la formation professionnelle ne doivent pas pâtir des conditions d'admission dans les filières HES de la santé. De même, dans les institutions de santé, la mise à disposition de places pour accueillir l'EMT avec des étudiants en partie déjà formés (« Deutschschweizer Modell ») ne doit pas se faire au détriment de l'offre de places d'apprentissage pour la formation professionnelle et il conviendra d'y veiller.

## **4 Conclusion**

Une nette majorité des participants à l'audition ont manifesté leur soutien à la proposition du Conseil des hautes écoles visant à mettre en œuvre le concept avec les trois modèles d'EMT et l'ont accueillie favorablement comme une solution pragmatique et flexible. Les milieux directement concernés (HES, domaine santé) se déclarent tout-à-fait disposés à mettre en œuvre les modèles d'EMT proposés. Ils soulignent toutefois la nécessité d'un monitorage des trois modèles lors de la mise en œuvre, dans le cadre duquel certains aspects importants pour les hautes écoles spécialisées, les étudiants et les institutions du domaine de la santé devraient encore être clarifiés, observés et communiqués.

La proposition du Conseil des hautes écoles suscite toutefois également des avis défavorables ou des réserves, notamment de la part d'associations faîtières de l'économie (UPS, USAM), de la Conférence des écoles supérieures et de l'Association suisse des centres de formation santé (ASCFS), l'**UPS** renvoyant à la prise de position de H+ Les Hôpitaux de Suisse sur les aspects relevant de la branche. Sous un angle systémique, les opposants craignent que la systématique de formation ne soit exposée au risque d'un affaiblissement et à celui d'une extension des modèles à d'autres domaines de formation et que les détenteurs d'une maturité professionnelle ne soient victimes de discriminations,

Les prises de position mentionnées ci-dessus constituent des points d'orientation importants pour le traitement des prochaines étapes. Le monitorage lors de la mise en œuvre des modèles devrait être conçu de manière à offrir un cadre approprié pour aborder et traiter de manière adéquate non seulement les contenus à clarifier, mais aussi les critiques formulées. Une planification visuelle du processus est présentée dans la feuille de route en annexe.

## **5      Remarques ou revendications dans les prises de positions concernant d'autres mesures**

- Un prolongement du monitorage après la phase de mise en place est souhaité (OdASanté) ;
- Demande d'un complément à l'ordonnance d'admission HES du Conseil des hautes écoles (RS 414.205.7), section 4, sous la forme d'un article pour le domaine de la santé (assurer la sécurité des patients lors de l'EMT ; OdASanté, H+).
- Il serait souhaitable que l'analyse ou l'évaluation traite l'impact des modèles sur les taux d'abandon, de réussite et sur la durée de rétention dans le métier après les études (ASI).

---

Annexes :

- Feuille de route (doc. 198-25)
- Tableau excel des résultats de l'audition (doc. 193-25)
- Fichier avec les prises de positions (doc. 243-25)
- Proposition de concept (doc.300-24)
- AWE Modell Deutschschweiz (doc. 301-24)
- EMT Modele HES-SO (doc. 302-24)
- AWE Modell SUPSI (doc. 303-24)
- Valeurs de référence (doc. 112-22)
- Mandat CSHE 28 février 2025 (doc. 229/A-24)